

CJUE, 7 nov. 2019, K.H.K., Aff. C?555/18

Aff. C?555/18, concl. M. Szpunar

Motif 47 : "Il ressort du considérant 13 de ce règlement que la notion de procédure au fond devrait englober toute procédure visant à obtenir un titre exécutoire portant sur la créance sous-jacente, y compris, par exemple, des procédures sommaires d'injonction de payer. Ainsi, le règlement no 655/2014 confère à cette notion une portée large".

Dispositif 2 (et motif 52) : "L'article 5, sous a), du règlement no 655/2014 doit être interprété en ce sens qu'une procédure d'injonction de payer en cours, telle que celle en cause au principal, peut être qualifiée de « procédure au fond », au sens de cette disposition".

Mots-Clefs: Saisie
Injonction de payer (nationale)
Compétence

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/saisie-des-avoirs-bancaires/cjue-7-nov-2019-khk-aff-c%E2%80%9155518/4401>